

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



## Comité de pilotage (COPIL)

### Compte-rendu de réunion

**COPIL du 16/02/2024  
À Royère-de-Vassivière**



Une autre vie s'invente ici

## SOMMAIRE

<b>I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>1</b>
<b>II. ACTIONS MULTI-SITES</b> .....	<b>2</b>
A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) .....	2
B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques N2000 » .....	2
C. Bulletin d'information multi-sites .....	4
D. Révision des documents d'objectifs (DOCOB) .....	4
E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC) .....	6
<b>III. ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE « PLATEAU DE MILLEVACHES » (FR7412003)</b> .....	<b>8</b>
A. Personnes présentes/excusées .....	8
B. Présentation/échanges .....	9
C. Présentation d'un projet d'action partenariale avec l'ONF .....	9
D. Relevé de décisions .....	10
<b>IV. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION « VALLÉE DE LA GIOUNE » (Z.S.C. FR7401128)</b> .....	<b>11</b>
A. Personnes présentes/excusées .....	11
B. Présentation/échanges .....	12
C. Relevé de décisions .....	14
<b>V. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE » (Z.S.C. FR7401145)</b> .....	<b>15</b>
A. Personnes présentes/excusées .....	15
B. Présentation/échanges .....	16
C. Relevé de décisions .....	22



## I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte par Monsieur Thierry Letellier, maire de La Villedieu et président du Comité de Pilotage du site. Il rappelle que le contexte est particulier à deux titres :

- Le transfert de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région,
- Le contexte général, avec des revendications agricoles portant sur les revenus et la pression administratives, auxquelles l'État répond par l'abandon du plan éco-phyto et un haro sur l'écologie et la défense de l'environnement, cependant qu'il est de notoriété publique que le réchauffement climatique et la chute de la biodiversité auront des conséquences énormes sur nos vies futures. Cette réponse de court terme sont des gages étranges adressés à une profession qui a tout intérêt à bénéficier des fonds dédiés à la protection de l'environnement.

Geneviève Barat, Conseillère Régionale référente pour ce site, rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine assume désormais cette compétence Natura 2000. Elle partage l'analyse de Monsieur Letellier et souligne l'hétérogénéité des agriculteurs en France. Certains, non subventionnés, souffrent de la mise en concurrence internationale, bien plus que les productions aidées au titre de l'environnement. Deux paris importants : se nourrir et préserver la nature, dans un contexte où le réchauffement des températures à +1,5 °C par rapport à l'ère pré-industrielle est d'ores-et-déjà constaté.

Un tour de table est effectué.

Mme Tessier (Technicienne à la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Natura 2000) effectue ensuite un petit rappel sur le transfert de compétences et la nouvelle politique de répartition État-Région des missions relatives à la politique Natura 2000 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Un transfert partiel de la compétence



**Légende :**

 Compétence État  Compétence Région Nouvelle-Aquitaine

## II. ACTIONS MULTI-SITES

### A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Milène Crestey, coordinatrice des PAECs portés par le PNRML, présente à l'assemblée le bilan de la contractualisation MAEC au sein des sites Natura 2000 du territoire.

Cf. diaporama intitulé « [01\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_MAEC](#) ».

#### → Commentaires/discussions :

Mme SPINASSOU (DDT23) explique que l'instruction n'a pas débuté dans l'outil informatique, par contre, il y a de la pré-instruction qui est faite pour que, dès que c'est opérationnel, les agents de la DDT puisse se lancer et instruire les dossiers au plus vite.

Milène explique que tout n'est pas encore calé sur 2023 et que l'on attend encore peut-être des modifications au vu des revendications récentes menées par le monde agricole.

Des négociations sont en cours et des mouvements au niveau des enveloppes réservataires sont, par exemple, encore possibles.

### B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques N2000 »

#### 1. 2022 – étude multi-sites visant les chiroptères

En 2022, Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) a répondu à un appel à projet (AAP) lancé par la DREAL visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet déposé par le PNRML est le suivant : « **Inventaires chiroptérologiques visant à améliorer les connaissances sur 6 Z.S.C. dont le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assure le portage** ».

Par le biais d'un diaporama (Cf. document joint intitulé « [02\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_Actions MultiSites](#) »), Solène Nozay (PNRML) présente aux participants les résultats de cette étude qui s'est déroulée de mai 2022 à mai 2023 .

Solène ré-explique brièvement le montage du projet (constat de données insatisfaisantes sur de nombreux sites Natura 2000) et la méthodologie retenue (28 points d'écoute acoustique active et passive répartis sur plusieurs Z.S.C. du territoire et renouvelés sur 3 saisons (printemps, été, automne)).

Solène finit par préciser que les résultats ont été réceptionnés en mai 2023 (rapport d'étude, photos et tableaux de synthèse) et qu'elle a mis dans le diaporama les liens internet qui permettent de consulter en ligne [le rapport d'étude complet](#) et [sa synthèse](#).

#### → Commentaires/discussions :

Yvan Grugier (CEN NA) s'étonne de voir autant d'espèces forestières parmi les listes des différentes stations prospectées. Il dit avoir fait de nombreuses heures de détection à ultrasons sur le Plateau de Millevaches, et précise qu'en général les données sont beaucoup plus pauvres en raison du climat plus froid mais aussi d'autres paramètres. Yvan constate que, dans les résultats, il y a des espèces avec des exigences forestières très fortes notamment car elles utilisent les milieux boisés de feuillus d'âge avancé pour la chasse (mais alors le gîte peut être ailleurs, p.ex. la Barbastelle), mais surtout pour les gîtes (p.ex. Murin de Bechstein, Noctule de Leisler, grande Noctule...).

Solène explique qu'il est 'presque' normal que le nombre d'espèces 'forestières' soit nombreux car, à la base, les stations d'écoute avaient été spécifiquement pré-ciblées pour recenser ce type d'espèces d'intérêt communautaire. Elle précise également que dans son diaporama, elle a présenté la liste des espèces recensées en termes de présence/absence et non pas par l'abondance. À savoir que dans les tableaux de résultats intégrés à l'étude complète, il est bien question +/- de fréquence mais aussi de saisonnalité des contacts (migration/déplacement, chasse, swarming), ce qui peut venir expliquer les contacts fait avec certaines espèces.

Pour Yvan, les résultats obtenus s'expliquent parfaitement pour certains sites tels que « Gorges de la Vézère autour de Treignac » et « Forêt de la Cubesse ». Par contre, pour des sites, comme « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière », les peuplements boisés intéressants étant limités - puisqu'en régression - il faut comprendre que les résultats nous indiquent que ces espèces sont malgré tout encore présentes et qu'il faut agir rapidement sur les milieux qui leur sont favorables afin de conserver ces espèces sur le territoire, à savoir des forêts avec des faciès à gros et vieux bois (avec écorces qui se décollent ou cavités).

## 2. 2023 – étude multi-sites visant les espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques lotiques

En 2023, l'AAP visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine a été reconduit.

Solène rappelle que lors des COPILs de décembre 2022, le PNRML avait exprimé son souhait de déposer une nouvelle proposition d'étude multi-sites, notamment pour améliorer les connaissances des EIC de milieux aquatiques lotiques sur les sites où les données étaient jugées insatisfaisantes pour ces taxons animaux. Cette proposition avait d'ailleurs été entérinée par les membres des divers COPILs.

Pour des raisons administratives (délai de réponse, budgétisation...), c'est finalement la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze (FDAAPPMA19) qui a constitué et déposé la candidature de cette étude. Toutefois, les agents du Parc ont étroitement collaboré à l'élaboration de la proposition transmise à la Région (recueil et analyse des données existantes, aide à la constitution d'un plan d'échantillonnage cohérent, relecture du dossier, rédaction d'une lettre de soutien, etc.).

Ce projet d' « Acquisition de connaissances sur les peuplements aquatiques (poissons, écrevisses et mollusques) et de données thermiques sur les cours d'eau situés dans l'emprise de seize sites Natura 2000 de Corrèze, Haute-Vienne et Creuse pour la période 2023-2025 » a été validé en mars 2023 par la commission d'analyse des candidatures.

Le diaporama présenté par Solène précise que cette étude prévue entre 2023 et 2025 met à l'œuvre la coordination entre 11 structures liées à la gestion des sites Natura 2000 (cf. document joint intitulé « [02\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_ActionsMultiSites](#) »).

Ce sont ainsi 45 stations réparties sur 16 sites Natura 2000 sur 3 départements (19, 23, 87) qui feront l'objet de prospections spécifiques sur les plus importantes communautés aquatiques (poissons, écrevisse à pattes blanches et mollusques). Sur les 16 sites Natura 2000 visés par cette étude, 8 sont sur le territoire du PNRML.

Solène présente un tableau récapitulatif de tous les actions prévues dans le cadre de ce projet (à noter que certaines ont déjà été réalisées en 2023 : quelques pêches électriques et pose de sondes thermiques).

### ➔ Commentaires/discussions :

Une personne de l'assemblée demande si des poissons meurent lors de ces pêches électriques.

Solène explique que, si cela est fait correctement, les décharges électriques ne sont pas sensées tuer les espèces présentes dans le cours d'eau. En tout cas, tout est mis en œuvre afin d'éviter la mortalité des espèces recueillies ; La 1<sup>ère</sup> mesure étant de bien former les personnes

qui réalisent ce type de pêches. D'autres mesures viennent également en appui, comme l'oxygénation et la mise à l'ombre des bacs de collecte/tri, etc.

Solène rajoute qu'en termes de quantité et de biomasse, ce sont les écrevisses signal qui ont été le plus pêchées. Comme elles sont identifiées comme espèces exotiques envahissantes (EEE), il est interdit de remettre à l'eau les individus pêchés.

Guillaume souhaite relativiser la question de la mortalité des poissons lors de pêches électriques en précisant que, si les protocoles sont respectés, il ne doit pas y en avoir (p. ex. en mesurant bien préalablement la conductivité de l'eau, etc.). Le risque, au final, est plus dans la manutention et la manipulation des individus lors des mesures biométriques (longueur, poids).

De façon plus globale, Guillaume explique que la réalisation de suivi génère une perturbation sur les espèces ; puis, il questionne l'assemblée sur la valeur de l'information récupérée par rapport à la perturbation engendrée.

Solène rajoute que le type d'inventaires (pêches électriques + prélèvements ADN), ainsi que les lieux où ils sont prévus, ont été choisis afin de combler des lacunes d'informations. Et que, pour être le plus efficace possible, ce projet a été monté en concertation avec un grand nombre d'autres structures partenaires.

Elle finit par expliquer que les résultats sont normalement prévus pour 2025.

## C. Bulletin d'information multi-sites

Solène explique que cette année une lettre de liaison commune à tous les sites Natura 2000 portés par le PNR a été éditée. Celle-ci a été envoyée par voie postale à l'ensemble des foyers du Parc.

Elle rappelle qu'initialement, certains sites seulement bénéficiaient d'un bulletin d'information individuel et que celui-ci était distribué uniquement dans les foyers des communes concernées par le site Natura 2000 en question.

Cette nouvelle formule doit permettre de viser un public plus large et de communiquer plus largement sur la politique Natura 2000 et sur les actions menées par les animateurs.

## D. Révision des documents d'objectifs (DOCOB)

Cf. diaporama intitulé « [03\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_RevisionDOCOB](#) »

Estelle Chéné, chargée de mission au PNRML prend l'exemple du DOCOB du site de la « Vallée de la Gioune ». Ce document est assez ancien et il a été mis à jour.

Elle rappelle la différence entre la mise à jour, qui consiste en une série de modifications intervenant tout au long du travail d'animation, sans que cela ne remette en cause les objectifs de développement durable du site Natura 2000, et la révision, qui elle est une réécriture complète du Document d'Objectifs.

Il n'y a pas de date de péremption réelle pour les DOCOBs, même si l'on peut considérer qu'au bout de quinze à vingt ans, il est nécessaire d'engager une révision.

Le DOCOB de la Vallée de la Gioune présente un plan relativement simple en 3 parties :

- Présentation du site ;
- Présentation de la biologie des espèces d'intérêt communautaire et présentation des habitats ;
- Actions.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Les points positifs de ce DOCOB sont que la partie « diagnostic écologique » et la cartographie sont complètes. En revanche, il manque des éléments de contexte : historique du site, moyens de fonctionnement pour l'animation du DOCOB...

Il manque également des données climatiques, des données relatives à l'écologie du paysage, certaines cartes (géologie, répartition des activités agricoles et forestières...).

Le gros point noir est que le document ne formule aucun objectif clair. Il y a le constat et les actions, mais pas le niveau intermédiaire que constituent les objectifs.

Un point demandé par le Code de l'Environnement est également absent : les modalités de suivi des mesures projetées, ce qui pose des problèmes pour mesurer l'efficacité des actions.

Une révision semble nécessaire, tout comme les neuf autres Documents d'Objectifs lus par Estelle Chéné.

Tous les Documents d'Objectifs dont le PNRML porte la responsabilité ont entre 14 et 21 ans.

6 d'entre eux ont été mis à jour, ce qui ne remplace pas une révision complète.

Certains animateurs ont signalé que des fiches-action étaient manquantes dans le DOCOB, ce qui empêche d'œuvrer en faveur de certains habitats ou espèces du site.

En outre, tous ces DOCOBS présentent une architecture très hétérogène (ils ont été rédigés à différentes périodes, par différentes personnes de différentes structures...). Cela entraîne des difficultés pour les animateurs qui travaillent sur plusieurs sites.

L'option de la rédaction de DOCOBS multisites est possible. Cela faciliterait la gestion quotidienne pour les animateurs et donnerait plus de cohérence au travail d'animation dans son ensemble.

La révision permettra aussi l'ajout d'indicateurs d'états de pression, de réalisation, pour mieux évaluer le travail à différentes échelles de temps.

Pour réviser, il conviendra de commencer par une évaluation mais sans indicateurs, puisque ceux-ci n'avaient pas été intégrés dans les DOCOBS.

Seront évalués : les actions, les objectifs, les états de conservation des habitats et des espèces. Puis on met à jour les diagnostics écologiques et socio-économique pour ensuite mettre en place des objectifs et des actions cohérents.

La durée nécessaire pour accomplir cette tâche sera de 2 à 3 ans.

## → Commentaires/discussions :

M. Lécivain demande si ce travail sera intégré dans l'animation.

Mme Chéné répond que l'actualisation est comprise dans le travail d'animation classique du site. En revanche, la révision constituant un travail de fond à part entière, elle est dissociée du travail courant d'animation.

M. Lécivain en déduit que cela suppose la recherche de financements supplémentaires.

M. Letellier relativise en évoquant une réunion récente organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine à l'intention des élus, au cours de laquelle il a été signalé que beaucoup de zones Natura 2000 fonctionnent sans DOCOB.

Mme Nozay rappelle que l'obligation réglementaire est « un site, un DOCOB ».

Mme Barat et Monsieur Letellier s'accordent à dire que l'on peut et doit produire des DOCOBS moins lourds, qu'il faut synthétiser.

Mme Will objecte que la révision des DOCOBS ne va pas résoudre les problèmes liés à la délimitation approximative des sites.

Monsieur Rodier dit que l'objet est de réguler des anomalies.

Il ajoute que les DOCOBs doivent être accessibles à un public moins averti.

Mme Chéné répond que l'objectif pourrait être de viser une forme de vulgarisation numérique destinée au grand public.

Mme Barat approuve ce propos.

M. Letellier appelle aussi de ses vœux un format qui permette à chacun, notamment aux agriculteurs bénéficiant de MAEC, de bien comprendre l'origine de l'investissement de fonds publics.

## E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC)

Cf. diaporama intitulé « [04\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_CBNMC](#) ».

### 1. Actions réalisées en 2023

Rémi Guisier, agent du CBNMC présente les missions de cet établissement public scientifique ayant le statut de syndicat mixte et dont l'objet est l'étude de la flore et des végétations. Tous les 10 ans l'État délivre un agrément aux CBN, pour conduire leurs études sur un territoire qui leur est propre.

• 3 missions principales :

- L'inventaire de la flore, l'amélioration des connaissances sur la répartition des espèces et des habitats,
- La conservation de ces éléments biologiques, par exemple en prélevant des graines d'espèces rares et/ou protégées
- L'appui technique aux collectivités territoriales, à l'État et aux politiques publiques, comprenant :

- La réponse aux demandes des animateurs Natura 2000 suant à la gestion et au suivi des habitats et des espèces
- Les bilans stationnels, qui sont un zoom sur les espèces de la Directive Habitats.

- Depuis deux ans, le CBNMC s'intéresse au flûteau nageant, une plante aquatique des mares oligotrophes, classée menacée sur la Liste rouge des plantes en Limousin. Elle a fait l'objet d'un plan national d'action terminé en 2016.

Ces bilans permettent de dresser un état des lieux des connaissances sur l'espèce, la rechercher au droit des stations historiques.

Sur cette base, un accompagnement des animateurs est opéré sur les sites où l'espèce a été retrouvée, pour discuter des mesures de conservation ou de gestion.

Un suivi de l'espèce est initié sur ces stations.

En 2023, le site des landes et zones humides autour du Lac de Vassivière a été traité.

Les mailles marron symbolisent celles où l'espèce était connue entre 1950 et 2000. En vert, celles où elle a été vue depuis 2000.

L'espèce a été retrouvée sur la Maulde à Faux-la-Montagne, sur deux stations mais avec des effectifs bien moindres qu'en 2002.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Une donnée historique dans l'anse nord du lac de Vassivière n'a, elle, pas été retrouvée.

Le bilan pour cette espèce est donc plutôt mitigé.

Cécilia Will note qu'un carré avec une donnée récente est présente sur la carte.

Rémi GUISIER indique que cette station n'a pas été re-prospectée faute de temps.

- Le CBNMC s'intéresse également à la Bruchie des Vosges, une mousse dont les plus belles stations en France sont localisées en Limousin.

Rémi GUISIER indique que la station historique dans la vallée de la Gioune a été retrouvée et qu'une nouvelle a été découverte à Féniers.

Cette découverte pourrait selon lui justifier un élargissement du site Natura 2000.

- Le suivi de l'état de conservation des habitats : En 2023, une parcelle de la ZPS concernée par l'habitat 7110 (tourbière) a été suivie pour mesurer l'effet de la remise en pâturage.

En 2023, le protocole de suivi a été changé, ce qui permettra d'intégrer cette parcelle au réseau permettant de réaliser le rapportage sur l'état de conservation des habitats à l'Europe.

La prochaine lecture sur ce site sera réalisée en 2025.

## 2. Perspectives des actions à venir

Une placette de suivi d'habitat de landes et pelouses acides est prévu à Puy la Besse (Landes et zones humides autour du Lac de Vassivière), après que des travaux y ont été réalisés.

Grace à un financement de la DREAL NA, une étude de recherche d'herbiers aquatiques spécifiques (codes 3260, 3150, 3160) va être conduite. La cartographie des étangs réalisée par Laurie LEVERD dans le cadre de son stage au SMAG pourra être utile à cette fin.

Comme chaque année, l'accompagnement des animateurs et animatrices Natura 2000 sera assuré, notamment concernant les projets de réactualisation des cartographies.

Des formations leur seront également proposées, notamment sur les herbiers aquatiques pour lesquels de nouveaux Cahiers d'Habitats ont été édités cet hiver et pourront ainsi être mieux pris en compte dans les cartographies d'habitats. Une autre formation pourra porter sur les tourbières et l'opportunité de leur mise en pâturage ainsi que leurs faciès boisés.

## 3. Échanges et discussions

Olivier Villa indique que sur le site internet du CBNMC figurent des [documentations](#) très intéressantes. Rémi Guisier précise que le CBNMC a en effet publié un ouvrage sur les forêts du Massif Central, disponible pour les structures sur demande auprès du CBNMC ([cbtnmc.fr](http://cbtnmc.fr)).

Le même type de document existe pour les habitats pastoraux (landes et pelouses).

## III. ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE « PLATEAU DE MILLEVACHES » (FR7412003)

### A. Personnes présentes/excuses

#### Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des pays Creusois : Monsieur Jean-Pierre LÉCRIVAIN
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine, antenne de la Creuse : Monsieur Antoine BEUCHER
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud : Monsieur François LONCLE
- Commune de Gentioux-Pigerolles : Monsieur Benjamin SIMONS
- Commune de La Villedieu : Monsieur Thierry LETELLIER
- Commune de Saint-Pierre Bellevue : Madame Catherine BRUSSON, Monsieur Frédéric FOUCAULT
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Geneviève BARAT
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL, Monsieur Yvan GRUGIER, Madame Cécilia WILL
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Creuse : Monsieur Nicolas PRALONG
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES, Madame Sophie RIOL
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse : Madame Peggy CHEVILLEY, Madame Sabrina SAUVE et Madame Laurence SPINASSOU
- Ligue pour la Protection des Oiseaux : Monsieur Didier DUPONT
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Patrick DEPALLE
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

#### Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
- Communauté de communes Vézère Monédières Millesources
- Commune de Faux-la-Montagne
- Conseil Départemental de la Creuse
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Marie-Hélène MICHON
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Corrèze
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse
- GET Cantal (RTE)
- EDF, Groupe d'Exploitation Hydraulique
- Limousin Nature Environnement
- Préfecture de la Corrèze
- Sous-Préfecture d'Aubusson

## Autres personnes/structures présentes :

- Conservatoire Botanique National du Massif Central : Monsieur Rémi GUISIER
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Carole TESSIER, technicienne Gestion des sites Natura 2000
- Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : Madame Natacha FERRER
- Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse : Monsieur Pierre-Henri PARDOUX
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA (animateur du site).

## B. Présentation/échanges

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par des agents du SMAG PNRML. L'animateur référent pour ce site est Olivier Villa.

Le bilan triennal des différentes actions menées ainsi que les échanges que leur présentation a initié lors du COPIL sont dans le document intitulé : « [05\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo-Notes\\_ZPS.pdf](#) ».

## C. Présentation d'un projet d'action partenariale avec l'ONF

Manon Moreau, de l'ONF, présente un projet de restauration de zone humide à Gentioux-Pigerolles. (Cf. diaporama intitulé « [06\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_ZPS-ONF](#) »).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Aménagement forestier 2012 à 2031 de la forêt du GSF de Gentioux-Pigerolles. Elle concerne la parcelle 1 b, qui couvre 4 ha en rive du Thaurion.

En 2012, la parcelle a été notée en « amélioration » mais les techniciens ONF locaux ont préféré y mettre en œuvre une opération de restauration du milieu puisqu'il s'agit d'une plantation de pin sylvestre sur zone humide.

L'opération consistera à couper cette plantation pour restaurer les continuités écologiques.

Une visite avec le PNR et le CEN a été réalisée en octobre 2023 afin de s'accorder sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Le projet en est au stade du recueil des coûts.

En fonction du bilan financier de l'opération d'exploitation, des compléments de financement seront recherchés par l'ONF.

## → Commentaires/discussions :

Manon Moreau précise qu'il s'agit bien d'une opération de défrichement, validée par le Directeur d'Agence.

Laurence Spinassou demande si des éleveurs intéressés par la remise en pâturage ont été contactés.

Manon Moreau répond que le PNR se charge d'établir le contact avec des éleveurs mais pour l'heure, aucune réponse ne lui a été communiquée.

## D. Relevé de décisions

### 1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a assumé la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01 mars 2021. Il est donc nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024.

Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations.

En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Plateau de Millevaches » (Z.P.S. FR7412003) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

### 2. Désignation du Président du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage.

Cette fonction a été assumée successivement depuis le 22 octobre 2020 par M. Pierre Hozelle, conseiller municipal de Faux-la-Montagne, puis par M. Thierry Letellier, maire de La Villedieu.

À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul Monsieur Thierry Letellier a manifesté son accord pour assumer la fonction de Président du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations.

En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **M. Thierry Letellier est désigné Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Plateau de Millevaches » (Z.P.S. FR7412003) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

## IV. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION « VALLÉE DE LA GIOUNE » (Z.S.C. FR7401128)

### A. Personnes présentes/excuses

#### Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des pays Creusois : Monsieur Jean-Pierre LÉCRIVAIN
- Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine, antenne de la Creuse : Monsieur Antoine BEUCHER
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud : Monsieur Thierry LETELLIER
- Commune de Gentioux-Pigerolles : Monsieur Benjamin SIMONS
- Conservatoire Botanique National du Massif Central : Monsieur Rémi GUISIER
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL, Monsieur Yvan GRUGIER, Madame Cécilia WILL
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse : Madame Peggy CHEVILLEY, Madame Sabrina SAUVE et Madame Laurence SPINASSOU
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Patrick DEPALLE
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

#### Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Départemental de la Creuse
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Marie-Hélène MICHON
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse
- Sous-Préfecture d'Aubusson

#### Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Geneviève BARAT, Conseillère Régionale et madame Carole TESSIER, technicienne Gestion des sites Natura 2000
- Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : Madame Natacha FERRER
- Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse : Monsieur Pierre-Henri PARDOUX
- Ligue pour la Protection des Oiseaux : Monsieur Didier DUPONT
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA (présente le bilan du site en remplacement de l'animatrice Mme Paula Antonina BEDNARZ).

## B. Présentation/échanges

Olivier Villa présente les excuses de Monsieur Jean-Luc Léger, Conseiller Général de la Creuse et Président du comité de pilotage.

Il explique que pour ce site également, le bilan triennal va être présenté.

Il rappelle que les comités de pilotage antérieurs se sont tenus aux mêmes dates que pour les autres sites « creusois », à savoir les 9 décembre 2021 et 13 décembre 2022.

Il précise qu'un tiers-temps est consacré à ce site.

Le bilan triennal des différentes actions menées ainsi que les échanges que leur présentation a initié lors du COPIL sont dans le document intitulé : « [07\\_COPIL\\_2023-2024\\_Diapo-Notes\\_GIO](#) ».

### 1. Présentation des actions réalisées

#### a) Gestion des habitats et des espèces

Olivier Villa présente les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et explique que ce site Natura 2000 bénéficie d'un taux de contractualisation de l'ordre de 31% de la SAU (ce qui représente 9 agriculteurs sur 22). L'animateur fait une remarque : même dans un site Natura 2000 et au cœur du Parc, le taux de contractualisation ne dépasse pas 50% de SAU. Les mesures les plus engagées sur le territoire sont les mesures de préservation des zones humides (« MHU ») et celles d'amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (« PRA »).

Olivier revient sur les 2 contrats forestiers en cours, à savoir : un contrat de 7.73 ha au Nord signé en 2013 et un autre contrat de 0.92 ha au Sud engagé en 2021.

L'animateur explique que dans le cas des contrats en faveur de boisements sénescents (aucune gestion sylvicole pendant 30 ans), il existe 2 options possibles : maintien d'arbres ou maintien d'îlots. À noter que l'option permettant de n'engager que des arbres risque de disparaître dans la prochaine programmation car des biais ont été observés. Notamment celui où le propriétaire peut n'engager que quelques arbres en contrat forestier et, en même temps, couper tous les autres arbres autour. Ce qui n'engendre pas l'effet de préservation escompté.

#### b) Incidences

Olivier Villa rappelle que les dossiers d'évaluation d'incidences de la Z.S.C. « Vallée de la Gioune » sont identiques à certains de ceux rédigés pour la Z.P.S. « Plateau de Millevaches » car ce premier site est complètement intégré dans ce second site beaucoup plus vaste.

L'un des dossiers - qui concerne la construction d'annexes à un moulin isolé rénové il y a plusieurs années - est assez problématique. Notamment parce que le propriétaire étend petit à petit ses constructions, et que certaines se sont parfois vues accepter sur des habitats d'intérêt communautaire.

L'animateur souligne que le Parc a également traité des dossiers de document de gestion forestière, notamment autour de l'étang du Féniers.

L'animateur pointe la limite de prise en charge des préconisations émises au titre de l'analyse des incidences Natura 2000.

#### c) Amélioration des connaissances

Olivier Villa résume les principaux résultats recueillis lors de prospections dédiées à l'amélioration des connaissances naturalistes du site :

- Prospection au niveau de belles stations de Succises des prés, qui est une plante hôte favorable aux chenilles d'un papillon protégé, le Damier de la Succise, avec découverte de quelques nids collectifs.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Recherche de Bruchie de Vosges par le Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC) : une belle station de cette mousse a été retrouvée l'an dernier, ainsi qu'une toute nouvelle qui a été observée en bord de site.
- Prélèvement d'ADN environnemental effectué par Limousin Nature Environnement en amont du pont de Gioux pour détecter la présence éventuelle de Moules perlières : Aucune trace d'ADN de ce mollusque n'a été constatée.
- Prospections de dendro-microhabitats : Ceux-ci ont été stoppés après que les mailles potentiellement les plus intéressantes se sont révélées être finalement assez pauvres.
- Étude chiroptères : L'animateur explique qu'il y a eu points d'écoute sur le territoire de Z.S.C. « Vallée de la Gioune ». il souligne la détection d'espèces d'intérêt communautaire telles que la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe.

Pour finir, l'animateur souhaite souligner l'effort de prospections et d'inventaires qui a été réalisé sur ce site lors de ces trois dernières années. Notamment, parce que cela a permis d'acquérir de nombreuses données naturalistes. Mais, plus que le nombre, c'est la qualité des données qui est à mettre en avant car de nouvelles espèces intéressantes ont été recensées, comme la Gentiane de marais.

## d) Réseau d'acteurs

Olivier Villa informe qu'au cours de l'année 2023, l'animatrice référente du site - Paula Antonina Bednarz - a participé à plusieurs formations et webinaires :

- Formation « Perfectionnement QGIS » à Pau
- Webinaires « Biodiv'Sports » ou encore sur les trames écologiques
- etc.

## e) Communication et sensibilisation

Olivier Villa présente le bilan des animations faites par Paula Antonina BEDNARZ dans le courant de l'année 2023 : une animation scolaire dans le cadre du partenariat mené sur le label « Rivières Sauvages » et une autre animation grand public proposée quant à elle dans le cadre du programme d'animations estivales du PNRML.

## f) Perspectives d'actions pour l'animation à venir

Olivier Villa souligne que l'animatrice référente pourra potentiellement se concentrer :

- À rechercher des opportunités de nouveaux contrats forestiers, notamment autour du pont de Gioux ;
- À accompagner de nouveaux dossiers MAEC ;
- À promouvoir la charte du site mais cela va être étroitement lié aussi à la révision du DOCOB.
- À essayer de faire aboutir le projet de sentier « Écoutez bien » à Gradeix pour lequel la municipalité de Gioux est assez volontaire.

## 2. Échanges et discussions

Solène Nozay fait remarquer que l'Appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » pour lequel la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze (FDAAPPMA19) a déposé un dossier en 2023 et qui concerne l'amélioration des données d'espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques lotiques pour 16 sites Natura 2000 du territoire Limousin, ne concernera pas la Z.S.C. « Vallée de la Gioune ».

## C. Relevé de décisions

### 1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a assumé la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01 mars 2021. Il est donc nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024.

Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations.

En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune » (Z.S.C. FR7401128) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

### 2. Désignation du Président du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage.

Cette fonction a été assumée successivement depuis le 22 octobre 2020 par M. Pierre Hoézelle, conseiller municipal de Faux-la-Montagne, puis par M. Thierry Letellier, maire de La Villedieu.

À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul M. Thierry Letellier a manifesté son accord pour assumer la fonction de Président du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations.

En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine Hornebeck est désignée Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Gioune » (Z.S.C. FR7401128) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

## V. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIÈRE » (Z.S.C. FR7401145)

### A. Personnes présentes/excuses

#### Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des pays Creusois : Monsieur Jean-Pierre LÉCRIVAIN
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL, Monsieur Yvan GRUGIER et Madame Cécilia WILL (animatrice du site)
- Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : Madame Natacha FERRER
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse : Madame Peggy CHEVILLEY, Madame Sabrina SAUVE et Madame Laurence SPINASSOU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

#### Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Chambre d'Agriculture de la Creuse
- Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
- Commune de Faux-la-Montagne
- Conseil Départemental de la Creuse
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Geneviève BARAT
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse
- GET Cantal (RTE)
- EDF, Groupe d'Exploitation Hydraulique
- Office Français de la Biodiversité
- Sous-Préfecture d'Aubusson

#### Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : Madame Carole TESSIER, technicienne Gestion des sites Natura 2000
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

## B. Présentation/échanges

### 1. Présentation des actions réalisées

Voir le diaporama : « [07\\_COPIIL\\_2023-2024\\_Diapo\\_VAS.pdf](#) »

Cécilia Will présente le bilan de 2023. Le site, qui couvre environ 800 ha, est éclaté autour du Lac et a été classé en raison de la présence de landes et tourbières. Il concerne 6 communes. Il est assez ancien puisque la rédaction du DOCOB remonte à 2004. Depuis que le SMAG PNRML a repris la fonction de structure porteuse, le temps d'animation a varié, avec 37,5 jours d'animation en 2023.

Elle présente ensuite la cartographie des habitats. Elle précise qu'il y a 14 sites d'intérêt communautaire dans le site et 7 espèces d'intérêt communautaire (bientôt 10 car l'étude sur les chauves-souris conduite par le PNR a permis de détecter 3 espèces supplémentaires). Ces espèces seront ajoutées au Formulaire Standard de Données.

#### a) Gestion des habitats et des espèces

- Au cours des trois dernières années, il y a eu 2 contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers en cours :
  - Restauration de tourbières à Masgrangeas et sur les rives de Soumeix (contrat à cheval sur la ZSC et sur la ZPS). Les travaux ont été achevés en 2023. Ici, la technique du débardage à cheval a été employée.
  - Une restauration de pelouse au Puy la Besse. Un avenant de deux ans, signé en 2023, doit conduire prolonger ce contrat jusqu'en 2024. Ici, il s'est agi d'intervenir lourdement sur une fougère de 10 hectares. Il y avait déjà eu un premier contrat signé en 2011 mais la dynamique de la fougère et du genêt a induit la nécessité de recourir de nouveau à un contrat Natura 2000. L'animatrice présente ces travaux sur la carte. Un broyage de genêts a été réalisé. Sur le nouveau parc réouvert, les actions portent essentiellement sur la fougère. Il est demandé quels sont les éleveurs qui amènent leurs bêtes pâturer ici. Cécilia Will explique que 2 exploitations viennent pâturer : le groupement d'éleveurs qui fournit des bêtes pour l'estive sur les terrains du Conservatoire du Littoral autour du Lac et le GAEC de la Ferme de Lachaud. Une réflexion est en cours sur la poursuite de la venue des bêtes issues de l'estive de Vassivière car les terrains du Conservatoire du Littoral nécessitent un accroissement de la pression de pâturage. À terme, le secteur du Puy la Besse pourrait représenter un bloc d'estive à part entière.
- Cécilia Will rappelle que le SMAG PNRML avait demandé au CEN de poursuivre les **prospections foncières** auprès des propriétaires de parcelles dans le site.

Elle souligne que le taux de réponses est assez bas, les propriétaires étant majoritaires à ne pas répondre aux courriers qu'elle leur adresse. Lorsqu'ils répondent, il arrive que les propriétaires soient intéressés mais dans ce cas, ils plébiscitent régulièrement l'appui d'une structure extérieure (comme le Cen) pour se substituer à eux lorsqu'il s'agit d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Contrat Natura 2000.

En 2023, elle a établi le contact avec deux propriétaires de la tourbière d'Orladeix, qui seraient intéressés pour signer un contrat.

- La question est posée du retour d'expérience sur le **broyage de la fougère aigle**.

Cécilia Will renvoie à la présentation qu'elle avait proposée l'an passé en COPIL, dans laquelle elle montrait que si la fougère voit sa densité diminuer lentement, en revanche l'apparition de nouvelles espèces herbacées est assez rapide. Le roulage de la fougère sur le « vieux parc » de Puy la Besse a été consécutif à une période de plusieurs années au cours desquelles la fougère était broyée (ce qui peut avoir contribué à la prolifération du genêt à balais). Là, le

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

roulage de fougère n'est effectué qu'une fois par an. Sur le nouveau parc, il est prévu deux passages de rouleau par an afin d'épuiser le rhizome des fougères. Le plan est bien de rouler la fougère 2 fois par an pendant quatre ans.

Elle souhaiterait étendre ce suivi de travaux à l'opération d'étrepage qui a été menée à Puy La Besse.

- Sur le site Natura 2000, il y a une animation Natura 2000 qui dure depuis 20 ans, ce qui a permis de déposer 15 contrats Natura 2000 sur 10 secteurs différents. Cela a eu pour effet de remettre 163 hectares de milieux en déprise en pâturage. La SAU a atteint 306 ha en 2022 (+ 52 % de SAU entre 2007 et 2022) auxquels s'ajoutent 77 ha pâturés mais non encore déclarés en SAU. C'est donc un site Natura 2000 où de nombreux milieux ont été réouverts, mais il reste 16 % du site avec des milieux en déprise, par exemple au Puy La Besse, dans la tourbière d'Orladeix, dans la partie est de Ribièrre de Gladière... Ce dernier secteur présente un bon potentiel.

- Concernant les **contrats forestiers**, ils se concentrent au Bois de Crozat. Les démarchages entrepris en 2023 se sont soldés par une non-réponse de la part d'une propriétaire et par la programmation d'une visite de terrain avec l'ONF sur des terrains appartenant à la commune de Peyrat-le-Château. Un préalable toute nouvelle contractualisation sera la publication du nouveau cahier des charges régional.

- Cécilia Will aborde ensuite les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** qui bénéficient d'un bon taux de contractualisation dans le site Natura 2000 (70 % de la SAU et 10 agriculteurs sur 12).

En raison des changements de mesures intervenus en 2023, 7 agriculteurs se sont réengagés et un poursuit ses engagements antérieurs. Un autre éleveur a cessé son activité.

En 2023, le taux d'engagement porte sur 164 ha, soit 56 % de la SAU.

Un éleveur a décidé, pour sa part, d'arrêter son engagement en MAEC en raison selon lui d'un niveau d'exigence trop élevé.

L'essentiel des surfaces engagées l'ont été en mesure « entretien des milieux humides », puis quelques hectares en mesure « ouverture de milieux en déprise ».

Solène Nozay demande si la réduction du nombre d'élevages engagés en MAEC est due à une sélection des dossiers qui aurait été liée à une insuffisance de l'enveloppe budgétaire. Cécilia Will confirme que les deux évolutions ne sont pas liées.

En 2024, deux nouveaux dossiers sont envisagés (un renouvellement d'un dossier 2019 et un nouveau contractant).

- Elle passe ensuite au lien entre l'animation Natura 2000 et les autres politiques en faveur de la nature et des paysages. Elle rappelle qu'un partenaire important est le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, qui est propriétaire de 25 % de la surface du site. Elle explique que le CEN assure un suivi de l'estive autour du Lac et aborde la question de la création d'une Association Foncière Pastorale. Un autre aspect induit par cette participation au réseau local est la rencontre avec des jeunes porteurs de projets agricoles (Ferme de Lachaud).

Pour ce qui est des travaux réalisés sur les propriétés du conservatoire du littoral, elle rappelle que c'est le syndicat mixte du Lac de Vassivière qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux. En 2023, une opération a été conduite sur la Lande du Puy la Croix (Royère), qui a connu un certain envahissement par la fougère aigle et le genêt balais depuis que l'exploitation agricole qui avait l'usage de cette parcelle a cessé de l'utiliser.

Didier Dupont demande si ce site héberge bien une station de lycopode en massue, ce que Cécilia Will confirme.

Les travaux ont consisté à broyer cette végétation concurrente de la lande sèche sur 15 ha, y

compris les jeunes genévriers qui sont très vigoureux sur ce site.

Solène Nozay demande si une alternative au passage d'un broyeur tracté n'aurait pas été possible, de façon à épargner les genévriers.

Cécilia Will récapitule les enjeux qui avaient été mis au débat entre les partenaires avant de définir les objectifs. Les enjeux de maintien de la lande, de soutien à l'activité pastorale et de maintien de l'ouverture paysagère ayant primé, il a été décidé de maintenir le fourré à genévriers dans les limites du bosquet existant et de broyer la lande, tout en maintenant un piquetage de genévriers et d'arbres isolés dans la lande à callune. Elle souligne l'intérêt qu'il y aura à ce que le Conservatoire Botanique suive l'évolution de cette parcelle.

## b) Incidences

Concernant les **évaluations des incidences Natura 2000 (EIN)**, elle rappelle qu'il y a beaucoup de manifestations sportives autour du Lac et qu'après une accalmie au cours de la période Covid, ces événements ont retrouvé leur fréquence habituelle.

Ainsi, sur 11 dossiers d'EIN, 8 concernaient des manifestations sportives (3 courses moto quad, 3 courses VTT, 1 course pédestre, 1 course nautique).

Il y a eu également un projet de construction de bâtiment à toiture photovoltaïque.

Parmi les dossiers problématiques, les courses VTT avaient prévu de passer hors-piste dans le Bois de Crozat. Des demandes de modification de tracé ont donc été adressées aux organisateurs conjointement par le PNR et par l'animatrice.

Pour ces dossiers, les points d'amélioration concernent essentiellement les délais d'information de l'animatrice Natura 2000, qui se limitent trop souvent au minimum réglementaire de 15 jours. Disposer de plus de temps de concertation permettrait de mieux sensibiliser sur les secteurs sensibles : herbiers de la Maulde, Bois de Crozat...

Elle souligne que des encadrements de pratiques pourraient être imaginés avec les communes.

Benjamin Simons demande si pour les manifestations 2024 un retour des organisateurs a été adressé aux animateurs Natura 2000.

Solène Nozay (qui s'occupe de ces dossiers au PNR) confirme que des échanges ont bien lieu et que des modifications de tracé ont été demandés.

Natacha Ferrer souligne que les deux manifestations en question n'ont pas demandé d'autorisation d'accès au Conservatoire du Littoral.

Sabrina Sauve rappelle que pour les manifestations chronométrées, l'organisateur a deux mois pour déposer son dossier de demande d'autorisation (1 mois dans le cas des manifestations non chronométrées).

Guillaume Rodier insiste sur le fait que les espaces préservés sont rares et attirent de plus en plus de monde.

Solène Nozay souligne le fait qu'un amalgame existe entre chemin existant et accès libre à des propriétés qui restent de nature foncière privée.

Natacha Ferrer précise les difficultés auxquelles le Conservatoire du Littoral fait face, avec des manifestations qui peuvent être prévues tous les week-ends de mai à août. Le premier enjeu du site reste la préservation des milieux.

Benjamin Simons, au titre de sa vice-présidence du syndicat du Lac, pense conditionner l'aide logistique du Syndicat aux organisateurs de manifestations à la bonne prise en compte des préconisations environnementales. Cela va se traduire par la rédaction d'un cahier des charges à destination des organisateurs.

Guillaume Rodier souligne que la façon de traiter ces sujets doit être abordée au-delà des périmètres réglementaires.

Laurence Spinassou indique que la DDT pense à mettre en place des contrôles administratifs portant sur le bon respect des préconisations environnementales.

Guillaume Rodier ajoute que l'accord des propriétaires privés devrait également constituer un point de contrôle administratif en amont du déroulement des manifestations.

Peggy Chevilly indique que son service a discuté de ce point avec la Préfecture, qui est compétente en la matière. Une première étape pourrait consister en un contrôle de secteurs échantillon, étant entendu qu'au vu du grand nombre de manifestations il semble compliqué de toutes les contrôler dans leur intégralité.

Cathy Hornebeck nuance en soulignant que c'est précisément parce qu'il y a un grand nombre de manifestations que les administrations ne doivent pas se laisser déborder.

Solène Nozay demande comment la plateforme « [declaration-manifestations.gouv.fr](http://declaration-manifestations.gouv.fr) » est utilisée par les services de l'État car elle-même a rencontré des difficultés pour se connecter à cette plateforme, avec les identifiants de connexion du Parc.

Sabrina Sauve répond que ce sont les préfetures qui administrent cet outil et conseille aux animateurs Natura 2000 de prendre contact avec elle.

Guillaume Rodier indique que le SMAG a sollicité la sous-préfecture à 3 reprises pour aborder ce sujet.

Solène Nozay cite une publication d'un organisateur qui appelle les participants à se rendre sur « le terrain de jeu » que constitue l'espace naturel.

Olivier Villa témoigne de ce que la gestion des espaces naturels présente un revers, à savoir que lorsqu'elle fonctionne, elle attire un public toujours plus nombreux. Il prend comme exemple le massif des Monédières et la tourbière du Longeyroux, en Corrèze. Quant à Vassivière, il pense qu'un objectif satisfaisant serait le maintien du *statu quo* dans l'usage du site qu'ont les organisateurs de manifestations sportives. Il revient sur la passerelle permettant de rejoindre l'île de Vauveix, qui avait été édifiée lors de la réalisation du sentier de rive, dont la pertinence aurait pu être remise en cause dans la mesure où elle crée un flux de public vers un lieu qui était jusque-là tranquille.

Natacha précise qu'en 2024 il y aura le « swim run man » qui sera de nouveau prévu.

Cécilia Will trouve que c'est une bonne chose que le SMAG centralise les projets de manifestations et les porte à la connaissance des autres animateurs.

Didier Dupont a l'impression que les suites de l'Enduo 2022 se sont traduites par une plus grande méfiance de la part des organisateurs, certains d'entre eux renonçant à leur projet lorsqu'ils réalisent la charge de travail liée à la prise en compte des enjeux environnementaux. Toujours au sujet de l'Enduo, il regrette les conséquences sociales consécutives à cette épreuve motorisée : dégradation des relations dans les villages...

## c) Amélioration des connaissances

Sans revenir sur l'étude Chiroptères que Solène NOZAY a présentée, Cécilia WILL note que les résultats obtenus auront pour conséquence l'inscription de 3 espèces de chauves-souris inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, au Formulaire Standard de Données du site.

Elle souligne le fait que c'est dans le Bois de Crozat que l'enjeu est le plus fort, ce qui justifierait d'y étendre la contractualisation Natura 2000.

À ce sujet, Solène Nozay apporte des précisions sur le tableau des résultats de cette étude. Certes il y a des espèces relevant de la Directive Habitats, mais il y a également d'autres espèces, également protégées, qui présentent un intérêt patrimonial fort, par exemple la Grande Noctule.

Cécilia Will évoque ensuite les autres types de données collectées : photos géo-référencées, données naturalistes dans le site et à proximité (à ce titre elle évoque un gîte à chauves-souris

du côté d'Auphelle pour lequel une restriction d'accès est à l'étude).

Elle évoque les journées naturalistes, telle l'« enquête Pie-grièche grise », qui permettent de mobiliser les réseaux d'observateurs sur des thèmes précis et dont le site Natura 2000 peut être en tout ou partie le support.

Dans le même ordre d'idée, une enquête sur la Rosalie des Alpes est en cours (CPIE 23) ainsi qu'une étude sur l'analyse des conséquences des changements globaux sur les habitats et les espèces, conduite par le Champ des Possibles.

## d) Communication et de la sensibilisation

Cécilia Will évoque le site Internet, qui a connu une refonte de son format à l'occasion de l'évolution poussée par l'État de la pépinière des sites internet dédiés à Natura 2000.

Elle cite également la Lettre de liaison Natura 2000, dont le format a évolué lui aussi, permettant une meilleure diffusion.

Elle rappelle qu'à Vassivière il existe un bon potentiel pour la sensibilisation du public eu égard à sa fréquentation.

Ainsi, en 2023, une animation pour des scolaires a eu lieu (BTS Gestion et Protection de la Nature).

Par ailleurs, le Syndicat du Lac a organisé, en partenariat avec l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine, quatre randonnées sur le thème du pastoralisme, qui ont toutes affiché complet (203 personnes, avec limitation à 50 participants par sortie).

Au total, sur les 3 ans, 673 personnes et 127 scolaires ont pris part à des manifestations.

## e) Autres points

Concernant les mises à jour administratives, le projet de révision du DOCOB s'inscrit dans un contexte où de nombreuses actions ont déjà été réalisées dans le site, mais avec une contrainte géographique liée au découpage initial du site Natura 2000.

La réécriture du DOCOB pourrait donc ouvrir une perspective de travail en coordination avec l'animation de la ZPS.

Si peu de propriétaires privés sont intéressés par les contrats Natura 2000, la présence de partenaires fonciers comme le Conservatoire du Littoral représente elle aussi une opportunité.

La part importante de surfaces déclarées à la PAC suppose des besoins d'entretien importants, à l'égard desquels il conviendra de s'assurer de la bonne mise en œuvre.

Par ailleurs, il existe un manque de suivis protocolés.

Cécilia Will insiste sur l'ancienneté et l'obsolescence du DOCOB.

## 2. Perspectives pour la période d'animation à venir

La poursuite de la recherche de contrats Natura 2000 est à poursuivre puisque 16 % de la surface du site restent en déprise. Une prise de contact avec EDF et l'ONF est prévue afin d'étudier d'éventuels projets de gestion sur les terrains dont ces établissements assurent la gestion.

Les MAEC seront animées en 2024, tout comme l'assistance aux porteurs de projets soumis à EIN, la sensibilisation, la communication, le soutien aux projets pastoraux.

Concernant l'amélioration des connaissances, un rapprochement avec le CBN est prévu, pour la mise en place de suivis protocolés.

Natacha Ferrer demande à quoi est dû le manque de suivis scientifiques, est-ce dû à un manque de crédits ?

Cécilia Will répond que cela est dû à un manque de temps d'animation et que les suivis botaniques sont contingentés par les budgets alloués au CBNMC pour le suivi de l'ensemble des sites Natura 2000 du Limousin.

Olivier Villa expose le cadre de priorisation des moyens dédiés aux suivis scientifiques dans les sites, qui sont en effet tout à fait éligibles aux subventions d'animation Natura 2000. Pour Vassivière, il convient au préalable de définir clairement les besoins.

Natacha Ferrer dit qu'il est nécessaire de bien évaluer l'impact du pâturage sur les terrains.

Guillaume Rodier se fait l'écho du caractère limité des moyens et considère que les actions consensuelles (coupe de plantations d'épicéas sur zones humides par exemple), peuvent être réalisées sans surcharger le volet « études et suivis ».

Olivier Villa justifie l'intérêt qu'il y aura à réviser 10 DOCOBS simultanément car cela permettra de mutualiser et coordonner les suivis. Dans un premier temps, il propose de mettre en place les placettes de suivi avec le CBNMC.

Toutefois, Cécilia Will insiste sur le fait que les espèces elles-mêmes n'ont pas été suivies.

Guillaume Rodier souhaite que l'expérience des animateurs soit mieux valorisée, tout comme celles des autres acteurs de la gestion du site (bergers...).

Olivier Villa signale que la convention de partenariat pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral doit être renouvelée entre ses différents signataires (Conservatoire du Littoral, Syndicat du Lac, SMAG, ONF, CEN). Ce sera l'occasion d'aborder la question de ces suivis, d'autant plus que le Conservatoire du Littoral est, selon Natacha Ferrer, un « Laboratoire à ciel ouvert », pré-disposé à accueillir des projets d'études scientifiques.

### 3. Échanges et discussions

Didier Dupont pense que l'État va devoir apporter des cautions vis-à-vis de sa politique « aires protégées », notamment en validant plus d'aires de protection forte.

Natacha Ferrer indique que selon des informations qu'elle a recueillies récemment, il y aurait la possibilité d'un transfert des terrains concédés de l'État vers le Conservatoire du Littoral.

Didier Dupont informe que la LPO, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, va développer l'outil Obligations Réelles Environnementales (ORE) et que la LPO sera prête à financer leur rédaction (environ 500 €). Cet outil notarié permet d'attacher des obligations environnementales à une parcelle, qui vont être signifiées aux preneurs du bien par l'acte de vente notarié.

Gérard Magnaval témoigne de la difficulté qu'il y a à trouver un organisme tiers qui co-signe l'ORE.

Olivier Villa pense que cet outil pourrait assez rapidement être mal perçu en raison du risque de dévaluation qu'il fait peser sur les biens à vendre. Il indique que le recueil de l'intention des propriétaires vis-à-vis des ORE constituera un nouveau point du cahier des charges de l'animation des sites Natura 2000.

Peggy Chevilley pense que cet outil risque d'être peu attractif.

Solène Nozay demande confirmation du fait qu'il serait possible sans trop de difficultés pour le preneur d'un bien foncier de casser une ORE.

Gérard Magnaval dit que cela est théoriquement impossible. En revanche, une difficulté réelle est le suivi dans la durée de cette ORE puisque l'organisme signataire (association, collectivité) a besoin de pouvoir financer ce suivi.

## C. Relevé de décisions

### 1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a assumé la fonction de Structure Porteuse de ce site à partir du 22 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2023. Il est donc nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière » (Z.S.C. FR7401145) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

### 2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction a été assumée successivement depuis le 22 octobre 2020 par M. Pierre Hozelle, conseiller municipal de Faux-la-Montagne, puis par Monsieur Jean-Luc Leger, Conseiller Départemental de la Creuse. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, seule Mme Catherine Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Landes et zones humides autour du lac de Vassivière » (Z.S.C. FR7401145) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**